

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2009 N°12/
13 mars 2009

- | | |
|---|------|
| - Décision du 10 mars 2009 portant délégation de signature (convention d'occupation et d'usage temporaire) | P 2 |
| - Décision du 10 mars 2009 portant délégation de signature et désignation d'ordonnateurs secondaires délégués | P 6 |
| - Décision du 10 mars 2009 portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur | P 15 |

DIR Bassin de la Seine

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex



**direction
interrégionale
du bassin
de la Seine**

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

(Conventions d'Occupation et d'Usage Temporaire)

La Directrice Interrégionale du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, modifié,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifié, pour l'année 1991,

VU la loi n° 94-631 du 25 juillet 1994 modifiée relative à la constitution de droits réels,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment ses articles 14, 16, 17 et 27-1,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au directeur général;

VU l'arrêté ministériel en date du 17 juin 2003, nommant Madame Marie-Anne BACOT, administratrice civile hors classe, chef du Service Navigation de la Seine,

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la décision du 3 mars 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France,

Sur proposition du secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine,

2, quai de Grenelle,
75732 Paris cedex 15
téléphone 01 40 58 29 99
télécopie 01 45 78 08 57

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva Intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00017
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,
ouvert à la recette des finances de Paris n° 0004400 9217.18

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur délégué du Service Navigation de la Seine et à M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef du service, directeur de l'exploitation et de la modernisation du service, afin de prendre, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de la circonscription du Service Navigation de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies Navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et d'accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Gaston THOMAS-BOURGNEUF et Jean LE DALL, la délégation consentie à l'article premier est exercée dans les mêmes conditions par M. Claude DENET, chef du service du développement et des affaires domaniales par intérim.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux chefs d'arrondissements territoriaux nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de Mme la directrice interrégionale du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de celles-ci est inférieure ou égale à 20 000 € (vingt mille euros).

M. Georges BARRAS (IDTPE)
Mme Lucette LASSERRE (IDTPE)
M. Yves BRYGO (IDTPE)
M. Michel GOMMEAUX (IDTPE)

Chef de l'Arrondissement des Boucles de la Seine par intérim
Chef de l'Arrondissement Seine-Amont
Chef de l'Arrondissement Picardie
Chef de l'Arrondissement Champagne

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'arrondissements territoriaux, la délégation consentie à l'article 2 est exercée dans les mêmes conditions par leurs adjoints visés ci-dessous :

M. Didier BEURAIN (IDTPE)
M. Jean-Michel BERGERE (ITPE)

Adjoint au chef de l'Arrondissement Seine-Amont
Adjoint au chef de l'Arrondissement Picardie par intérim

Article 5 :

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivisions territoriales nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de Mme la directrice interrégionale du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de ceux-ci est, en application des barèmes en vigueur et inférieure ou égale à 10 000 € (dix mille euros).

ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA-SEINE

Mlle Cécile BASSERY (ITPE) M. Daniel GESTIN	Chef de la Subdivision de Suresnes Adjoint au subdivisionnaire
M. Cyril DEMEUSY (TSP) M. Laurent PRIGENT	Chef de la Subdivision de Pontoise Co-responsable de l'unité d'exploitation des ouvrages
M. Alain DUFLLOT (ITPE) M. Max PICARD M. Marc LABROUSSE	Chef de la Subdivision d'Amfreville Adjoint au subdivisionnaire Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Luc-André JAXEL-TRUER (ITPE) M. Olivier MONFORT M. Michel COLOMINE	Chef de la Subdivision de Joinville Adjoint au subdivisionnaire Adjoint au subdivisionnaire
M. Xavier FOUQUART (ITPE) M. Georges PARIS M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Meaux par intérim Adjoint au subdivisionnaire Adjoint au subdivisionnaire
Mme Dominique TERRACHER-BEARD (ITPE) Mme Sandrine MICHOT M. Thierry PICOT	Chef de la Subdivision de Melun Responsable de la gestion du domaine Adjoint au subdivisionnaire
M. Lionel CHARTIER (ITPE) M. Frédéric FAVEERS	Chef de la Subdivision de Sens Adjoint au subdivisionnaire
M. Patrick ROGER (ITPE) M. Patrick FENOLL	Chef de la Subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au subdivisionnaire
M. Xavier FOUQUART (ITPE) M. Guy ANDRIOT	Chef de la Subdivision de Paris Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Eric SCHMITT (ITPE) M. Jean-Philippe GRANDIN M. Arnaud DEVEYER	Chef de la Subdivision de Compiègne Adjoint au subdivisionnaire Adjoint au subdivisionnaire
M. Bernard CHANTRELLE (TSC) M. Bernard WLODARCZIK	Chef de la Subdivision de Péronne Adjoint au subdivisionnaire
M. Bernard CHANTRELLE (TSC) Mme Nadine PRUD'HOMME	Chef de la Subdivision de Saint-Quentin par intérim Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN (ITPE) Mme Nathalie LABONDE	Chef de la Subdivision de Châlons-en-Champagne Adjoint au subdivisionnaire
Mme Virginie HONNONS (TSP) M. Thierry GIVRY	Chef de la Subdivision de Château-Thierry Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Claude HERBIN (TSC) M. Vincent TRITON	Chef de la Subdivision de Rethel Adjoint au subdivisionnaire
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef de la cellule Gestion Domaniale et Contentieux

Article 6 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 17 septembre 2008.

Article 7 :

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction interrégionale du Bassin de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France et aux recueils des actes administratifs de l'Etat dans les départements situés dans les limites de la Direction interrégionale du Bassin de la Seine.

Fait à Paris le **10 MARS 2009**

**La Directrice Interrégionale du Bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,
Le chef du service navigation de la Seine**



Marie-Anne BACOT



Décision portant délégation de signature et désignation d'ordonnateurs secondaires délégués

**direction
interrégionale
du bassin
de la Seine**

La Directrice interrégionale du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

VU l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifiée, pour l'année 1991,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment les articles 16 et 27-1,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique,

VU le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies Navigables de France,

VU le décret n° 92-957 du 8 septembre 1992 complétant les dispositions de l'article 27-1 du décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié et complété par le décret n° 91-696 du 18 juillet 1991 portant statut de Voies Navigables de France,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général,

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la décision du 3 mars 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, désignant les ordonnateurs secondaires,

VU la décision du 3 mars 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France,

2, quai de Grenelle,
75732 Paris cedex 15
téléphone 01 40 58 29 99
télécopie 01 45 78 08 57

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991.
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00017
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,
ouvert à la recette des finances de Paris n° 0004400 9217.16

VU l'arrêté ministériel en date du 17 juin 2003, nommant Madame Marie-Anne BACOT, administratrice civile hors classe, chef du Service Navigation de la Seine,

SUR proposition du secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à :

- M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des Ponts et chaussées, directeur délégué,
- M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef de service, directeur de l'exploitation et de la modernisation du service.

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Gaston THOMAS-BOURGNEUF et Jean LE DALL, la délégation consentie à l'article 1 est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général.
- M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général.

Article 3 :

Délégation est donnée à :

- M. Claude DENET, chef du Service du Développement et des Affaires Domaniales par intérim,

à l'effet de signer les pièces relatives aux dépenses en matière d'aides aux transports ainsi que les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DENET, la délégation de signature consentie à l'article 3, concernant les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes, est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Antoine VALLEE, responsable du pôle bateaux-logement.

Article 5 :

Délégation est donnée aux responsables d'unités désignés dans le tableau visé en annexe I, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 6 :

Délégation est donnée aux responsables d'unités désignés dans le tableau visé en annexe II, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 20 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 7 :

Délégation est donnée aux chefs d'agences désignés ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation de recettes de toutes natures :

- M. Michel LEFEVRE ⇒ Chef d'agence de Saint-Mammès
- M. Bernard LEGER ⇒ Chef d'agence de Saint-Quentin

Article 8 :

Pour des raisons de bon fonctionnement du service, délégation de signature peut être donnée aux agents, sous réserve d'une décision préalable expresse de Madame Bacot, directrice interrégionale du Bassin de la Seine, et sur proposition des délégataires visés à l'article 5 et 6, dans les matières suivantes :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons de commande, sous réserve d'une subdélégation de signature en tant que représentant du pouvoir adjudicateur.

La décision d'habilitation, signée par la directrice interrégionale du Bassin de la Seine est valable un an. Toute nouvelle décision d'habilitation doit être expresse et adressée en copie au chef d'arrondissement ou de service ainsi qu'au bureau des affaires juridiques et du contentieux. La liste des agents concernés est tenue à jour dans chaque arrondissement. Les commandes effectuées dans ce cadre sont contresignées par les délégataires visés à l'article 5 et 6.

Article 9 :

Délégation est donnée à :

- M. Philippe BEINAT, TSC, chef du Centre Régional de Collecte et d'Édition (CRCE)

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- les propositions d'engagements comptables,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

Article 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BEINAT, la délégation prévue à l'article 9 est dévolue dans les mêmes conditions à :

- M. Jean-Luc SUBERCHICOT, SAE, adjoint au chef du CRCE.

Article 11 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 17 septembre 2008.

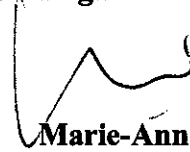
Article 12 :

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France et au recueil des actes

administratifs dans les départements situés dans les limites de la Direction Interrégionale du Bassin de la Seine.

Fait à Paris, le **10 MARS 2009**

**La Directrice Interrégionale du Bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**



Marie-Anne BACOT

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO	Chef de l'arrondissement Picardie
M. Jean-Michel BERGERE	Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie (par intérim)

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'arrondissement Champagne
--------------------	------------------------------------

ANNEXE II

SECRETARIAT GENERAL

Mlle Florence HENRY	Chef du pôle Personnel
M. Rémy BLANES	Chef du bureau de la formation et des concours
M. Philippe BEINAT	Chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau Moyens Généraux Chef du Parc auto (par intérim)

SERVICE TECHNIQUE DE LA VOIE D'EAU

M. Olivier CHARDAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 4
----------------------	---

ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA-SEINE

Mlle Cécile BASSERY (ITPE)	Chef de la Subdivision de Suresnes
M. Daniel GESTIN	Adjoint au subdivisionnaire
M. Cyril DEMEUSY (TSP)	Chef de la Subdivision de Pontoise
M. Laurent PRIGENT	Co-responsable de l'unité d'exploitation des ouvrages

M. Alain DUFLOT (ITPE)
M. Max PICARD

Chef de la Subdivision d'Amfreville
Adjoint au subdivisionnaire

Mme Magali COCCHIO

Chef de la subdivision de la gestion technique des infrastructures (GTI)

M. Thierry GIRARD

Chef de la subdivision ingénierie et signalisation

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Mme Claudine JOURDAIN

Chef du bureau administratif de l'arrondissement Seine Amont

M. Luc-André JAXEL-TRUER (ITPE)
M. Olivier MONFORT
M. Michel COLOMINE

Chef de la Subdivision de Joinville
Adjoint au subdivisionnaire
Adjoint au subdivisionnaire

M. Xavier FOUQUART (ITPE)
M. Georges PARIS
M. Pascal FAVIER

Chef de la subdivision de Meaux par intérim
Adjoint au subdivisionnaire
Adjoint au subdivisionnaire

Mme Dominique TERRACHER-BEARD (ITPE)
Mme Sandrine MICHOT
M. Thierry PICOT

Chef de la Subdivision de Melun
Responsable de la gestion du domaine
Adjoint au subdivisionnaire

M. Lionel CHARTIER (ITPE)
M. Frédéric FAVEERS

Chef de la Subdivision de Sens
Adjoint au subdivisionnaire

M. Patrick ROGER (ITPE)
M. Patrick FENOLL

Chef de la Subdivision de Nogent-sur-Seine
Adjoint au subdivisionnaire

M. Xavier FOUQUART (ITPE)
M. Guy ANDRIOT

Chef de la Subdivision de Paris
Adjoint au subdivisionnaire

M. François BOURIOT

Chef de la subdivision technique

M. Daniel TOURNETTE
M. Marc BERTHE

Chef du bureau d'Etudes et Travaux
Adjoint au chef du bureau d'Etudes et Travaux

M. Pascal AZEMA

Chef de la cellule marché et programmation

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe CHUBILEAU

Chef du bureau administratif de l'arrondissement Picardie

M. Eric SCHMITT (ITPE)
M. Jean-Philippe GRANDIN

Chef de la Subdivision de Compiègne
Adjoint au subdivisionnaire

M. Bernard CHANTRELLE (TSC)
M. Bernard WLODARCZIK

Chef de la Subdivision de Péronne
Adjoint au subdivisionnaire

M. Bernard CHANTRELLE (TSC)
Mme Nadine PRUD'HOMME

Chef de la Subdivision de Saint-Quentin par intérim
Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN (ITPE)

Chef de la Subdivision de Châlons-en-Champagne

Mme Nathalie LABONDE

Adjoint au subdivisionnaire

Mme Virginie HONNONS (TSP)
M. Thierry GIVRY

Chef de la Subdivision de Château-Thierry
Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Claude HERBIN (TSC)
M. Vincent TRITON

Chef de la Subdivision de Rethel
Adjoint au subdivisionnaire

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef de la cellule Gestion Domaniale et Contentieux



Décision portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur

**direction
Interrégionale
du bassin
de la Seine**

La Directrice interrégionale du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

VU le code des marchés publics,

VU l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990 modifiée, pour l'année 1991,

VU la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée, portant dispositions diverses en matière de transports,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié, portant statut de Voies Navigables de France,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU l'arrêté ministériel en date du 17 juin 2003, nommant Madame Marie-Anne BACOT, Administrateur civil hors classe, chef du Service Navigation de la Seine,

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général,

VU la décision du 3 mars 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France,

VU la décision du 3 mars 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à Madame Marie-Anne BACOT, chef du service navigation de la Seine,

2, quai de Grenelle,
75732 Paris cedex 15
téléphone 01 40 58 29 99
télécopie 01 45 78 08 57

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Rcs Bâthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00017
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,
ouvert à la recette des finances de Paris n° 0004400 9217.16

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des Ponts et Chaussées, directeur délégué,
- M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef du service et directeur de l'exploitation et de la modernisation du service navigation de la Seine;

à l'effet de signer, en mon nom, toute pièce et d'exécuter dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de service y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

Article 2 :

Subdélégation est donnée aux responsables ci-dessous, ainsi qu'aux chefs d'arrondissement, chefs de service et à leurs adjoints respectifs visés en annexe I :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, secrétaire général.
- M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général.

à l'effet de signer, en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de service y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

Article 3 : Délégation de signature est donnée aux chefs des subdivisions territoriales ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe II, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT.
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché quel qu'en soit le montant.
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché quel qu'en soit le montant.

Article 4 :

Pour des raisons de bon fonctionnement du service, délégation de signature peut être donnée aux agents, sous réserve d'une décision préalable expresse de Madame Bacot, directrice interrégionale du Bassin de la Seine, et sur proposition des délégataires visés à l'article 2 et 3, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à celui fixé par la décision d'habilitation.
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché quel qu'en soit le montant tel que fixé par la décision d'habilitation.
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché quel qu'en soit le montant tel que fixé par la décision d'habilitation.

La décision d'habilitation, signée par la directrice interrégionale du Bassin de la Seine est valable un an. Toute nouvelle décision d'habilitation doit être expresse et adressée en copie au chef d'arrondissement ou de service ainsi qu'au bureau des affaires juridiques et du contentieux. La liste des agents concernés est tenue à jour dans chaque arrondissement. Les commandes effectuées dans ce cadre sont contresignées par les délégataires visés à l'article 2 et 3.

Article 5 :

La présente délégation annule et remplace, à compter de sa publication officielle, la précédente, en date du 17 septembre 2008.

Article 6 :

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies Navigables de France et au recueil des actes administratifs dans les départements situés dans les limites de la Direction Interrégionale du Bassin de la Seine.

Fait à Paris, le **10 MARS 2009**

**La Directrice Interrégionale du Bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**



Marie-Anne BACOT

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO	Chef de l'arrondissement Picardie
M. Jean-Michel BERGERE	Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie (par intérim)

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'arrondissement Champagne
--------------------	------------------------------------

ANNEXE II

ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA-SEINE

Mlle Cécile BASSERY (ITPE)	Chef de la Subdivision de Suresnes
M. Daniel GESTIN	Adjoint au subdivisionnaire
M. Cyril DEMEUSY (TSP)	Chef de la Subdivision de Pontoise
M. Laurent PRIGENT	Co-responsable de l'unité d'exploitation des ouvrages
M. Alain DUFLOT (ITPE)	Chef de la Subdivision d'Amfrevilie
M. Max PICARD	Adjoint au subdivisionnaire
Mme Magali COCCHIO	Chef de la subdivision de la gestion technique des infrastructures (GTI)
M. Thierry GIRARD	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Luc-André JAXEL-TRUER (ITPE)	Chef de la Subdivision de Joinville
M. Olivier MONFORT	Adjoint au subdivisionnaire
M. Michel COLOMINE	Adjoint au subdivisionnaire
M. Xavier FOUQUART (ITPE)	Chef de la subdivision de Meaux par intérim
M. Georges PARIS	Adjoint au subdivisionnaire
M. Pascal FAVIER	Adjoint au subdivisionnaire
Mme Dominique TERRACHER-BEARD (ITPE)	Chef de la Subdivision de Melun
Mme Sandrine MICHOT	Responsable de la gestion du domaine
M. Thierry PICOT	Adjoint au subdivisionnaire
M. Lionel CHARTIER (ITPE)	Chef de la Subdivision de Sens
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au subdivisionnaire
M. Patrick ROGER (ITPE)	Chef de la Subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Patrick FENOLL	Adjoint au subdivisionnaire
M. Xavier FOUQUART (ITPE) M. Guy ANDRIOT	Chef de la Subdivision de Paris Adjoint au subdivisionnaire
M. François BOURIOT	Chef de la subdivision technique

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Eric SCHMITT (ITPE) M. Jean-Philippe GRANDIN	Chef de la Subdivision de Compiègne Adjoint au subdivisionnaire
--	--

M. Bernard CHANTRELLE (TSC) M. Bernard WLODARCZIK	Chef de la Subdivision de Péronne Adjoint au subdivisionnaire
--	--

M. Bernard CHANTRELLE (TSC) Mme Nadine PRUD'HOMME	Chef de la Subdivision de Saint-Quentin par intérim Adjoint au subdivisionnaire
--	--

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN (ITPE)	Chef de la Subdivision de Châlons-en-Champagne
--------------------------	--

Mme Nathalie LABONDE	Adjoint au subdivisionnaire
----------------------	-----------------------------

Mme Virginie HONNONS (TSP) M. Thierry GIVRY	Chef de la Subdivision de Château-Thierry Contrôleur de Mont-Saint-Père
--	--

M. Claude HERBIN (TSC) M. Vincent TRITON	Chef de la Subdivision de Rethel Adjoint au subdivisionnaire
---	---

M. Robert OTTO-LOYAS	Chef de la cellule Gestion Domaniale et Contentieux
----------------------	---